



mdph59

maison départementale
des personnes handicapées du Nord

Maison départementale des personnes handicapées
(MDPH)

Adresse : BP 20372

21 Rue DE LA TOISON D'OR

59666 VILLENEUVE-D'ASCQ

Votre contact : CATHERINE CAMBIER

☎ 03 59 73 73 73

✉ lille-mdph@lenord.fr

Numéro dossier : 2013004063

Identifiant social : 778801

Date de naissance : 23/06/1998

Identifiant (NIR) : 1980659750267 81

TISSERAND FABIENNE
COLLEGE PAUL VERLAINE
1 RUE BERTHELOT
59000 LILLE

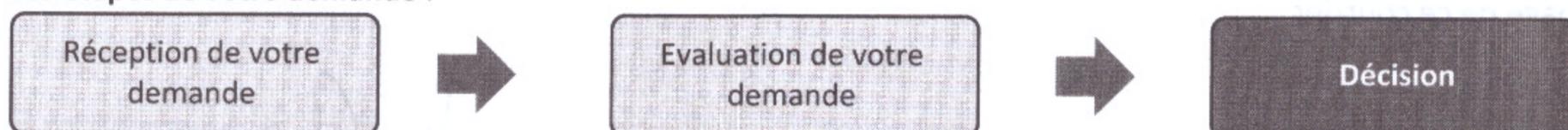
Courrier à conserver

Gardez cet original et faites
des photocopies



VILLENEUVE-D'ASCQ, le 30 novembre 2020

Les étapes de votre demande :



Notification de décision suite à la demande pour Alpha DIALLO

Madame,

Nous vous écrivons suite à votre demande déposée le 26/10/2020.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 26/11/2020.

La CDAPH attribue pour votre enfant **une aide humaine individuelle aux élèves handicapés qui est valable du 26/11/2020 au 31/08/2023.**

La scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue.

Durant le temps d'aide attribué, cette personne accompagnera votre enfant sur les activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Détail concernant l'aide humaine aux élèves handicapés individuelle :

Accès aux activités d'apprentissage

Activités de la vie sociale et relationnelle

Actes de la vie quotidienne

Précision :

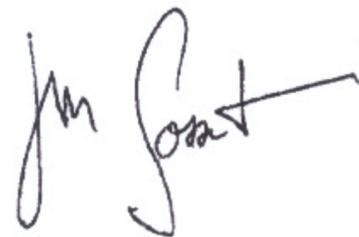
AVSI 100% du temps de scolarisation

Vous devez présenter ce courrier à l'établissement scolaire pour faire valoir ces droits.

Cette information est transmise aux services de l'Education nationale qui se chargeront de la mise en œuvre effective de cette décision.

La décision de la CDAPH du 26/11/2020 termine le traitement de votre demande portant sur un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social.

Vous pouvez contester cette décision de la CDAPH pendant les 2 prochains mois comme indiqué à la dernière page de ce courrier.

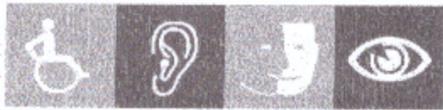


Jean Marc GOSSET
Président de la CDAPH

Conformément à l'article L. 114-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, vous avez la possibilité de solliciter un plan d'accompagnement global auprès de la MDPH si l'orientation prévue par la décision de la CDAPH ne peut pas être mise en œuvre.



Gaston Berger



mdph59

maison départementale
des personnes handicapées du Nord

0010189867-DD0002-502



Maison départementale des personnes handicapées
(MDPH)

Adresse : 21 Rue DE LA TOISON D'OR

59669 VILLENEUVE-D'ASCQ

Votre contact : Jessica LEMOINE

☎ 03 59 73 73 73

✉ lille-mdph@lenord.fr

Numéro dossier : 2013004063

Identifiant social : 778801

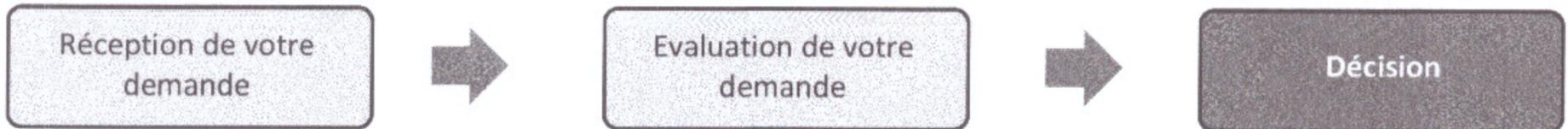
Date de naissance : 23/06/1998

Identifiant (NIR) : 1980659750267 81

TISSERAND FABIENNE
COLLEGE PAUL VERLAINE
1 RUE BERTHELOT
59000 LILLE

VILLENEUVE-D'ASCQ, le 29 décembre 2020

Les étapes de votre demande :



**Projet Personnalisé de Scolarisation
pour Alpha DIALLO**

Madame,

En date du 26/10/2020, vous avez déposé une demande de parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social pour l'enfant Alpha DIALLO auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord.

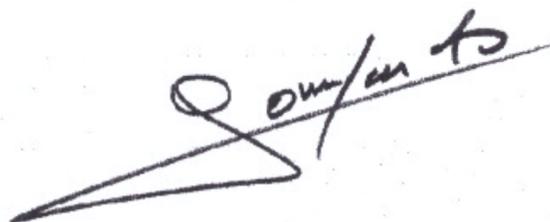
La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), réunie le 26/11/2020, a examiné votre demande et vous adresse un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Ce document reprend l'ensemble des préconisations et droits accordés par la CDAPH, dans le cadre du parcours de scolarisation et d'orientation.

Ce document doit être conservé afin de pouvoir le transmettre, si besoin, aux différents professionnels qui accompagnent votre enfant. Les courriers de notification pour chaque décision d'accord vous sont envoyés par ailleurs.

Il est à noter que :

- Seuls les accords font l'objet d'une notification de décision. Si vous aviez demandé d'autres prestations mais que vous n'avez pas reçu de notification d'accord, elles sont considérées comme non attribuées.
- A l'inverse, il est possible que la CDAPH vous accorde des droits que vous n'avez pas explicitement demandés, s'ils concernent la scolarisation/orientation de votre enfant.



Bruno LOMBARDO
Directeur de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées du Nord



**Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
pour Alpha DIALLO**

Ce PPS peut être révisé à la demande de la famille.

1. SITUATION ACTUELLE (à la date du 26/11/2020) :

Renseignements administratifs :

Numéro de dossier MDPH : 2013004063 / 778801
Nom et prénom de l'élève : DIALLO Alpha
Date de naissance : 23/06/1998
Adresse : APPT 6
18 Avenue ARCHITECTE CORDONNIER
59800 LILLE

Parents / Responsables légaux :

Choix du mode de communication dans le cadre d'un parcours linguistique :

Langue française

Etablissement scolaire fréquenté : Lycée Public GASTON BERGER

Enseignant référent : TISSERAND Fabienne

Tél : 06 46 04 93 48

Courriel : ens.ref.lille2@ac-lille.fr

Scolarisation actuelle :

Modalité de la scolarisation : Classe ordinaire

Classe : BTS 1ère année

Temps effectif de scolarisation hebdomadaire :

Etablissement Scolaire : 10 demi-journées et +

Projet de vie de la famille :

projet personnalisé de scolarisation: AVSI

2. PRIORITES ET OBJECTIFS :

Objectifs pédagogiques :

Rythme d'apprentissage adapté.

Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales :

Interventions prioritairement en dehors du temps scolaire.

Priorités complémentaires :

3. PROPOSITIONS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

● Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle valable du 26/11/2020 au 31/08/2023

La scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue.

Durant le temps d'aide attribué, cette personne accompagnera votre enfant sur les activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Attribut droit et prestations

Nature du droit (CNSA) : Nouveau droit

Qualification du droit : Cible

Nature de l'aide : Accès aux activités d'apprentissage

Nature de l'aide : Actes de la vie quotidienne

Nature de l'aide : Activités de la vie sociale et relationnelle

Précision

AVSI 100% du temps de scolarisation

4. DECISIONS :

Aide Humaine

● Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle valable du 26/11/2020 au 31/08/2023

La scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue.

Durant le temps d'aide attribué, cette personne accompagnera votre enfant sur les activités précisées



dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Attribut droit et prestations

Nature du droit (CNSA) : Nouveau droit

Qualification du droit : Cible

Nature de l'aide : Accès aux activités d'apprentissage

Nature de l'aide : Actes de la vie quotidienne

Nature de l'aide : Activités de la vie sociale et relationnelle

Précision

AVSI 100% du temps de scolarisation

5. PRECONISATIONS :

Aménagements pédagogiques

Temps majoré ou réduction du travail demandé.

Mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés.

Outils de communications.

Supports de cours (clé USB, photocopies, Etc.).

Programmation adaptée des enseignements (exemple : CAP en 3 ans...).

Autres aménagements pédagogiques.

Adaptations pédagogiques

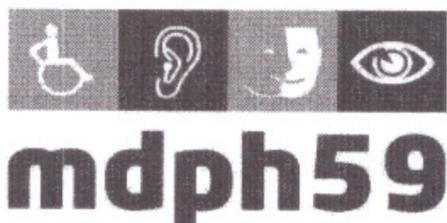
Adaptation des supports.

Evaluations adaptées.

Programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.

Accompagnements

Autres accompagnements (CAMSP, CMPP, SAPAD, CNED, orthophonie, Etc.).



maison départementale
des personnes handicapées du Nord

Maison départementale des personnes handicapées
(MDPH)

Adresse : 21 Rue DE LA TOISON D'OR

59669 VILLENEUVE-D'ASCQ

Votre contact : CATHERINE CAMBIER

☎ 03 59 73 73 73

✉ lille-mdph@lenord.fr

Numéro dossier : 2013004063

Identifiant social : 778801

Date de naissance : 23/06/1998

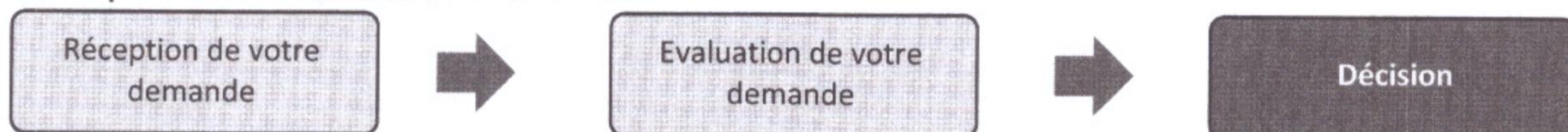
Identifiant (NIR) : 1980659750267 81

Gaston Berger

TISSERAND FABIENNE
COLLEGE PAUL VERLAINE
1 RUE BERTHELOT
59000 LILLE

VILLENEUVE-D'ASCQ, le 30 novembre 2020

Les étapes de votre demande :



**Projet Personnalisé de Scolarisation
pour Alpha DIALLO**

Madame,

En date du 26/10/2020, vous avez déposé une demande de parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social pour l'enfant Alpha DIALLO auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord.

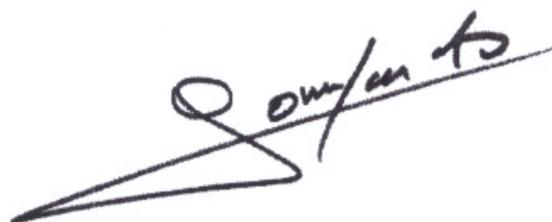
La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), réunie le 26/11/2020, a examiné votre demande et vous adresse un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Ce document reprend l'ensemble des préconisations et droits accordés par la CDAPH, dans le cadre du parcours de scolarisation et d'orientation.

Ce document doit être conservé afin de pouvoir le transmettre, si besoin, aux différents professionnels qui accompagnent votre enfant. Les courriers de notification pour chaque décision d'accord vous sont envoyés par ailleurs.

Il est à noter que :

- Seuls les accords font l'objet d'une notification de décision. Si vous aviez demandé d'autres prestations mais que vous n'avez pas reçu de notification d'accord, elles sont considérées comme non attribuées.
- A l'inverse, il est possible que la CDAPH vous accorde des droits que vous n'aviez pas explicitement demandés, s'ils concernent la scolarisation/orientation de votre enfant.



Bruno LOMBARDO
Directeur de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées du Nord

Académie de Lille
20 rue Saint-Jacques
59000 LILLE

Maison départementale des personnes handicapées du Nord
21 Rue DE LA TOISON D'OR
59669 VILLENEUVE-D'ASCQ



Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour Alpha DIALLO

Ce PPS peut être révisé à la demande de la famille.

1. SITUATION ACTUELLE (à la date du 26/11/2020) :

Renseignements administratifs :

Numéro de dossier MDPH : 2013004063 / 778801
Nom et prénom de l'élève : DIALLO Alpha
Date de naissance : 23/06/1998
Adresse : APPT 6
18 Avenue ARCHITECTE CORDONNIER
59800 LILLE

Parents / Responsables légaux :

Choix du mode de communication dans le cadre d'un parcours linguistique :

Langue française

Etablissement scolaire fréquenté : Lycée Public GASTON BERGER

Enseignant référent : TISSERAND Fabienne

Tél : 06 46 04 93 48

Courriel : ens.ref.lille2@ac-lille.fr

Scolarisation actuelle :

Modalité de la scolarisation : Classe ordinaire

Classe : BTS 1ère année

Temps effectif de scolarisation hebdomadaire :

Etablissement Scolaire : 10 demi-journées et +

Projet de vie de la famille :

projet personnalisé de scolarisation: AVSI

2. PRIORITES ET OBJECTIFS :

Objectifs pédagogiques :

Rythme d'apprentissage adapté.

Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales :

Interventions prioritairement en dehors du temps scolaire.

Priorités complémentaires :

3. PROPOSITIONS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

● Aide technique hors listes valable du 01/10/2020 au 30/09/2023

Description : Dictaphone Victor Reader Stream

Desc. aide technique HL : Autres aides techniques

Référence : 1.2.7

Situation pour juger Deplaf. : Ne fait pas partie d'un lot

Modalité de paiement : Paiement direct

Coût : 435

Tarif PCH : 326,25

Mt attribuable : 326,25

MT ATTRIBUE : 326,25

Fréquence de versement : Ponctuelle

● Aide technique tarifée valable du 01/10/2020 au 30/09/2023

Description : MY EYE

Desc. aides techniques TA : Machines à lire.

Référence : 22.06.21

Situation pour juger Deplaf. : Ne fait pas partie d'un lot

Modalité de paiement : Paiement direct

Coût (achat) : 4750

Quantité : 1

Tarif PCH : 2000,00

Mt attribuable : 2000,00

MT ATTRIBUE : 2000,00



Fréquence de versement : Ponctuelle

● **Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle valable du 26/11/2020 au 31/08/2023**

La scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue.

Durant le temps d'aide attribué, cette personne accompagnera votre enfant sur les activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Attribut droit et prestations

Nature du droit (CNSA) : Nouveau droit

Qualification du droit : Cible

Nature de l'aide : Accès aux activités d'apprentissage

Nature de l'aide : Actes de la vie quotidienne

Nature de l'aide : Activités de la vie sociale et relationnelle

Précision

AVSI 100% du temps de scolarisation

4. DECISIONS :

Aide Humaine

● **Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle valable du 26/11/2020 au 31/08/2023**

La scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue.

Durant le temps d'aide attribué, cette personne accompagnera votre enfant sur les activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Attribut droit et prestations

Nature du droit (CNSA) : Nouveau droit

Qualification du droit : Cible

Nature de l'aide : Accès aux activités d'apprentissage

Nature de l'aide : Actes de la vie quotidienne

Nature de l'aide : Activités de la vie sociale et relationnelle

Précision

AVSI 100% du temps de scolarisation

5. PRECONISATIONS :

Aménagements pédagogiques

Temps majoré ou réduction du travail demandé.
Mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés.
Outils de communications.
Supports de cours (clé USB, photocopies, Etc.).
Programmation adaptée des enseignements (exemple : CAP en 3 ans...).
Autres aménagements pédagogiques.

Adaptations pédagogiques

Adaptation des supports.
Evaluations adaptées.
Programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.

Accompagnements

Autres accompagnements (CAMSP, CMPP, SAPAD, CNED, orthophonie, Etc.).



mdph59

maison départementale
des personnes handicapées du Nord

MDPH 59

21 Rue DE LA TOISON D'OR
59669 VILLENEUVE-D'ASCQ

Plateforme téléphonique :

Tél. : 03 59 73 73 73

Fax : 03 59 73 73 50

Mail :

Affaire suivie par : OPHÉLIE BODIN-WEENS

MONSIEUR ALPHA YAHYA DIALLO
APPT 6
18 AVENUE ARCHITECTE CORDONNIER
59800 LILLE

Villeneuve-d'ascq, le 23 janvier 2018

OBJET : Demande d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - Notification de décisions
Références à rappeler : DIALLO Alpha Yahya - dossier n° : 2013004063 - né le 23/06/1998

Monsieur,

Vous avez fait une demande d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE.

Je vous informe que la commission réunie le 18/01/2018 s'est prononcée.

Cette orientation vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Motivation : Pour vous aider dans votre recherche d'emploi ou dans la construction d'un projet professionnel, la CDAPH vous propose de vous rapprocher de la Mission Locale dont vous dépendez.

Voies de recours et conciliation :

Conformément à l'article R.146-34 du décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005, en cas de désaccord avec la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, vous pouvez demander, dans les 2 mois qui suivent la notification de la décision, par lettre simple, au Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (21 Rue DE LA TOISON D'OR 59669 VILLENEUVE-D'ASCQ) de désigner une personne qualifiée chargée de proposer des mesures de conciliation.

Le cas échéant, vous avez la possibilité de contester cette décision par deux voies distinctes :

- en exerçant un recours gracieux par courrier, dans les deux mois suivant la réception de la décision, auprès du Président de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à l'adresse suivante : MDPH du NORD - 21 Rue DE LA TOISON D'OR 59669 VILLENEUVE-D'ASCQ.
- en exerçant un recours contentieux dans les deux mois suivant la réception de la décision auprès du Tribunal administratif de Lille : CS 62039 5 Rue GEOFFROY ST HILAIRE 59014 LILLE

En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé.

En cas de demande de conciliation le délai de recours est suspendu.

.../...

Heures d'ouverture : Accueil de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

Ce document est un original, aucun duplicata ne pourra vous être délivré.



mdph59

maison départementale
des personnes handicapées du Nord

MDPH 59

21 Rue DE LA TOISON D'OR
59669 VILLENEUVE-D'ASCQ

Plateforme téléphonique :

Tél. : 03 59 73 73 73

Fax : 03 59 73 73 50

Mail :

Affaire suivie par : OPHELIE BODIN-WEENS

MONSIEUR ALPHA YAHYA DIALLO
APPT 6
18 AVENUE ARCHITECTE CORDONNIER
59800 LILLE

Villeneuve-d'ascq, le 23 janvier 2018

OBJET : Demande de Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé - Notification de décisions

Références à rappeler : DIALLO Alpha Yahya - dossier n° : 2013004063 - né le 23/06/1998

Monsieur,

Vous avez fait une demande de Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé.

Je vous informe que la commission réunie le 18/01/2018 s'est prononcée.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est accordée.

Pendant 5 ans, pour la période du 18/01/2018 au 17/01/2023.

Motivation : Les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites en raison de votre handicap.

Voies de recours et conciliation :

Conformément à l'article R.146-34 du décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005, en cas de désaccord avec la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, vous pouvez demander, dans les 2 mois qui suivent la notification de la décision, par lettre simple, au Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (21 Rue DE LA TOISON D'OR 59669 VILLENEUVE-D'ASCQ) de désigner une personne qualifiée chargée de proposer des mesures de conciliation.

Le cas échéant, vous avez la possibilité de contester cette décision par deux voies distinctes :

➤ en exerçant un recours gracieux par courrier, dans les deux mois suivant la réception de la décision, auprès du Président de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à l'adresse suivante : MDPH du NORD - 21 Rue DE LA TOISON D'OR 59669 VILLENEUVE-D'ASCQ.

➤ en exerçant un recours contentieux dans les deux mois suivant la réception de la décision auprès du Tribunal administratif de Lille : CS 62039 5 Rue GEOFFROY ST HILAIRE 59014 LILLE

En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé.

En cas de demande de conciliation le délai de recours est suspendu.

.../...

Heures d'ouverture : Accueil de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

Ce document est un original, aucun duplicata ne pourra vous être délivré.